COMMUNE DE
CHEYRES-CHÂBLES

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 233'000.00 pour le bouclage du réseau d'eau potable de Vaularbel à Cheyres

Numéro d'investissement	Conseil général 2026/03
Mandant	Conseil communal – M. Christian Cornioley
Chef de projet	M. Romain Viquerat

Préavis				
Service	**Responsable**	**Date**	**Préavis**	**Commentaire**
Conseil communal	Christian Cornioley	09.11.2026	**Favorable**	
Administrateur des finances	François Guerry	06.11.2026	**Favorable**	Amortissement sur 80 ans et financement par emprunt

1. Contexte

Le présent projet vise à réaliser le bouclage du réseau d'eau potable dans le secteur de Vaularbel à Cheyres (voir annexe). Cette mesure est identifiée comme prioritaire dans le **Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)**, qui constitue l'outil de référence pour la planification, l'entretien et le développement du réseau communal.

Les objectifs principaux du PIEP sont de garantir durablement la qualité de l'eau, la pression de service et une défense incendie conforme aux exigences. À cet égard, il prévoit la suppression progressive des **bras morts** du réseau, c'est-à-dire des conduites dans lesquelles l'eau stagne en raison d'une faible circulation. Cette situation est particulièrement préoccupante dans le secteur concerné, où les habitants du chemin ont signalé à plusieurs reprises des désagréments liés à la qualité de l'eau distribuée et une pression insuffisante. Ces remontées de terrain confirment la nécessité d'intervenir afin d'améliorer le renouvellement de l'eau dans le réseau et de garantir un service conforme aux exigences de qualité attendues.

Dans les mesures décrites dans le PIEP, la conduite de pompage projetée reliant le puits du Moulin au réservoir de Cheyres permettait de centraliser le traitement de l'eau, ceci étant également valable pour les eaux provenant de la source de Vaularbel. Toutefois, au vu de la situation actuelle du puits du Moulin, la réalisation de cette conduite, permettra dans un premier temps la suppression du bras mort et l'amélioration hydraulique du secteur « basse pression – réservoir de Cheyres » pour la défense incendie et la distribution d'eau. Une seconde conduite d'un plus petit diamètre, posée en parallèle de la conduite principale, permettra d'étendre le secteur « haute pression – La Sansonna » pour garantir la qualité de l'eau et une pression de service adéquate pour les habitations concernées.

Par ailleurs, lors de la réfection de la route de Vaularbel, les infrastructures ont déjà été préparées en vue de cette réalisation. Des conduites en attente ont notamment été installées et sont aujourd'hui disponibles pour recevoir les futurs raccordements. Cette anticipation démontre que le bouclage du secteur « basse pression – réservoir de Cheyres » et l'extension du secteur « haute pression – La Sansonna » était identifié comme nécessaire depuis plusieurs années et permet aujourd'hui de limiter les travaux complémentaires ainsi que les coûts associés à sa mise en œuvre.

Enfin, cet investissement figure depuis plusieurs années au **plan des investissements de la commune**. Son impact financier est ainsi connu et intégré dans la planification financière. La mise en œuvre de cette mesure a néanmoins été retardée par une procédure d'opposition qui a fortement ralenti l'avancement du projet. Les conditions étant désormais réunies, il est proposé de concrétiser cet investissement stratégique afin d'améliorer durablement la qualité de l'eau, de renforcer la fiabilité du réseau communal des secteurs « basse pression – réservoir de Cheyres » et « haute pression – La Sansonna » et de mettre en œuvre une mesure prévue de longue date dans les outils de planification techniques et financiers de la commune. Il faut signaler que la mise en œuvre de cette mesure ne péjore pas les modifications futures lié à une éventuelle reprise de l'exploitation du Puits du Moulin, sachant que l'évolution technique des traitements de l'eau sont en constante amélioration.

2. Périmètre

Afin de limiter les impacts sur les aménagements extérieurs existants, une partie des travaux sera réalisé au moyen d'un **forage dirigé**. Cette technique permettra de poser les conduites sur une longueur d'environ **90 mètres**, à une profondeur moyenne d'environ **3,50 mètres**, sans nécessiter l'ouverture d'une tranchée sur l'ensemble du tracé.

Pour permettre la mise en œuvre de ce forage, **deux cellules de travail** seront réalisées aux extrémités du tracé. Ces ouvrages serviront de points d'entrée et de sortie pour l'équipement de forage ainsi que pour les raccordements des nouvelles conduites au réseaux existants.

La conduite d'eau potable existante sera remplacée depuis le bas de la route de Vaularbel jusqu'au début du forage dirigé, une fouille ouverte sera réalisée en bordure de la route existante, conformément au périmètre présenté en annexe.

Dans le cadre des travaux, l'ensemble des parcelles riveraines sera également raccordé à la nouvelle conduite « haute pression – La Sansonna ». Ces raccordements seront réalisés au moyen de traversées de route en fouille ouverte, garantissant ainsi une alimentation en eau conforme et durable des biens-fonds concernés.

3. Planning

De 2024 à ce jour	Obtention du permis de construire (y compris les conventions)
Automne 26	Procédure d'appel d'offre (gré à gré)
14 décembre 26	**Demande de crédit au Conseil général**
Printemps 27	Réalisation des travaux
Eté 27	Mise à jour de la documentation
Automne 27	Fin du projet

4. Coûts

Les prestations de **génie civil** et de **d'installation sanitaire** ont fait l'objet d'une demande d'offres auprès de trois entreprises spécialisées conformément aux règles applicables aux marchés publics pour ce type de montant.

Les trois entreprises sollicitées ont remis une offre dans les délais impartis. Conformément à la procédure de « **gré à gré concurrentiel** », les travaux seront adjugés à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'offre la moins élevée répondant aux exigences techniques du projet.

Par ailleurs, certains frais ont déjà été engagés et pris en charge par les budgets de fonctionnement 2025 et 2026 pour un montant de CHF 27'517. Dans le cadre de la procédure d'autorisation, une étude spécifique a notamment été confiée à un bureau spécialisé en géologie et géotechnique afin d'évaluer les contraintes du terrain et les risques liés aux travaux projetés. Notre bureau d'ingénieurs est également intervenu en amont pour les études d'avant-projet et l'établissement du dossier de demande d'autorisation, étapes indispensables à la définition et à la validation du projet.

Conformément aux conditions du permis de construire, ce bureau spécialisé en géologie et géotechnique assurera également un suivi du chantier durant les phases critiques des travaux. Cette surveillance permettra de vérifier la stabilité du talus à proximité du secteur concerné et de garantir que les travaux de forage et de pose de conduite ne compromettent pas la sécurité des ouvrages et terrains adjacents.

Le projet comprend :

• Génie civil et installation sanitaire (forfait)		CHF	155'000
• Géotechnique (étude)		CHF	6'680
• Ingénieur civil (DT)		CHF	20'300
• Frais administratifs – géomètre		CHF	41'000
• Divers et imprévus (~5%)		CHF	10'000
	TOTAL HT	**CHF**	**232'980**
	TVA 8.1%	CHF	18'871
	TOTAL TTC	CHF	251'851

5. Financement et amortissements

Financement par emprunt en cas de liquidités courantes insuffisantes.

- Intérêts : 2 %
- Amortissements : 1.25% par an soit CHF 2'912.50 dès l'année qui suit la fin des travaux.

6. Proposition de décision

En conclusion, ce projet permettra de garantir durablement la qualité de l'eau potable et la sécurité de l'approvisionnement, notamment en matière de défense incendie, tout en renforçant la fiabilité du réseau pour le secteur de Vaularbel.

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général :

- d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 233'000 pour le bouclage du réseau d'eau potable de Vaularbel à Cheyres

Cheyres, le 9 novembre 2026
Christian Cornioley, Conseiller communal